

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le dix-sept avril à dix-huit heures,

DATE D’AFFICHAGE :
23/04/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procurations : 6
- Absents : 0
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme SAMZUN, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme ROBIC, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. COLIN, Mme GIANNI, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. LORQUET à Mme MADELENAT, M. SUPLY à M. DU CHOUCHE, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. JOUANJEAN, M. RUBIANO à Mme GIANNI, Mme BOISSONNET à Mme NORMANT.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°2024 • 01 • Charte d'éthique de la vidéoprotection

En 2010, la ville de Larmor-Plage a mis en place un système de vidéoprotection de ses bâtiments publics. A cette occasion, un comité d'éthique avait été constitué et une charte d'éthique sur la vidéoprotection établie.

La nouvelle municipalité a souhaité développer ce système afin d'assurer la protection de plusieurs espaces publics de la ville. La demande d'autorisation pour la mise en place de ce nouveau dispositif a été réalisée auprès de la Préfecture et a reçu un avis favorable.

En raison de ce nouveau déploiement, il convient de mettre à jour la charte d'éthique sur la vidéoprotection. Ce projet de charte est annexé à ce bordereau.

Il est également proposé d'actualiser la composition du comité d'éthique regroupant 10 membres, de la manière suivante : 5 membres titulaires + 5 membres suppléants

Membres titulaires	Membres suppléants
Patricia JAFFRE	Françoise GUYADER
Philippe JOLIVET	Marianne ROUSSET
Francis JOUANJEAN	Dominique GUILLEROT
Noël DAHIREL	Katherine GIANNI
Marie-France NORMANT	Gabriel LE SEIGLE

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- **D'ACTUALISER** la composition du comité d'éthique telle que proposé au sein de ce bordereau,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la charte éthique de vidéoprotection selon le modèle ci-joint annexé.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE À L'UNANIMITÉ.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 23 avril 2024**

LE MAIRE

Patrice VALTON

